

LE MASSIF DES MAURES SE DOTE D'UNE CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Les acteurs du territoire du massif des Maures se réunissent le 24 Février 2010, à Collobrières, pour la signature de la Charte Forestière de Territoire. Cette réunion marquera l'aboutissement de sept années de travaux, de concertation et de réflexion qui guideront le devenir du massif pour les dix prochaines années.

Le massif des Maures est aujourd'hui dans une situation globale préoccupante, où l'on constate, au-delà de son extrême vulnérabilité face aux incendies, la quasi-disparition des activités économiques forestières, l'abandon progressif des espaces naturels et agricoles et son éclatement territorial.

Cependant, ce massif de 159 000 hectares présente un potentiel extraordinaire, qu'il s'agisse de sa forêt (69% du territoire), des patrimoines naturels et culturels, des paysages et des savoir-faire traditionnels.

C'est précisément pour protéger et valoriser ce patrimoine forestier unique que les acteurs du massif des Maures ont décidé d'élaborer une Charte forestière de territoire.

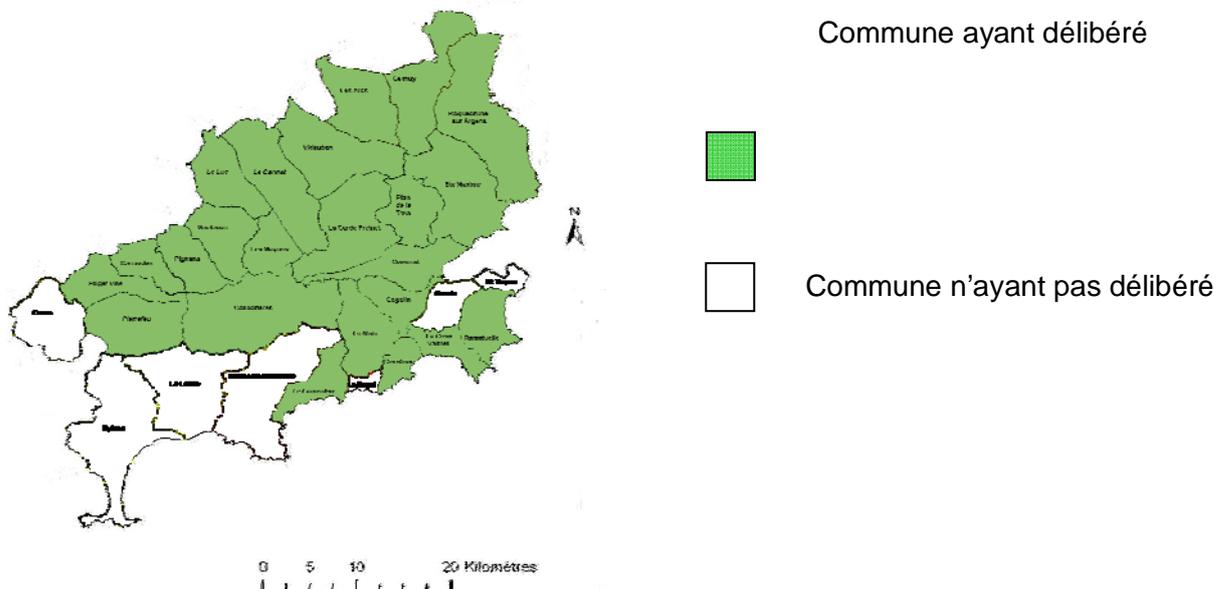
Cet outil, issu de la Loi d'orientation forestière de 2001, permet en effet de contribuer au développement socio-économique, patrimonial et culturel à l'échelle du massif, sur les bases d'un projet durable et évolutif.

Fruit d'une volonté politique et d'une large concertation, la Charte Forestière de Territoire du massif des Maures fait partie des 20 premières chartes initiées en France. Elle constitue un authentique et ambitieux projet d'aménagement et de développement durable afin d'affirmer la renaissance du Massif en tant que lieu de vie et d'activités.

Redéploiement du sylvopastoralisme, essor du « tourisme vert », coupures agricoles, entretien des subéraies et châtaigneraies,... font partie des 29 actions d'ores et déjà pré-identifiées dans cette charte, qui s'articule autour de deux orientations stratégiques majeures :

- Développer des activités durables au sein du massif ;
- Protéger durablement et valoriser le massif.

A ce jour, 23 des 30 communes du massif ont choisi de délibérer afin d'adhérer à cette démarche, tout comme une vingtaine d'organismes partenaires qui souhaitent soutenir et porter ces objectifs communs.



L'ensemble des communes ayant délibéré ont retenu comme position de principe « la création d'une structure porteuse de type syndicat mixte ». C'est pourquoi les signataires profiteront de l'occasion pour engager une réflexion collective sur le sujet.

Vous êtes invités à cette signature, qui se déroulera officiellement :

Le Mercredi 24 février 2010
À 9 h 00
Salle « Leï Mouffus »
83610 Collobrières

Ordre du jour prévisionnel :

9 h 00 :	Accueil
9 h 15 :	Discours et signatures de la charte
10 h 30 :	Pause
10 h 45 :	1 ^{ère} séance de concertation sur la structure porteuse
12 h 30 :	Clôture de la journée et apéritif

L'Association des Communes forestières du Var est au service des élus et des acteurs forestiers. Elle œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local. Elle compte parmi ses missions l'animation de la Charte forestière de territoire des Maures

À
 À
 À
 À
 À

Contact :

Communes Forestières du Var

Quartier Précoumin /Route de Toulon / 83340 Le Luc

Tél. : 04 94 99 17 24 / Fax : 04 94 47 44 10 / communesforestieres83@communesforestieres.org

Grégory CORNILLAC, 06 12 23 42 46

gregory.cornillac@communesforestieres.org